

Date de convocation : 01/10/2015

Nombre de membres : 98

Présents : 58

Date d'affichage : 01/10/2015

Pouvoirs : 3

Votants : 61

Le neuf octobre deux mille quinze, les délégués du SMIRGEOM du secteur Est de la Sarthe se sont réunis à la salle des Fêtes de Vibraye, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CALAISIE : Jean-Marie RAVE, Pierre MERCIER, André GARIN, Patrick GREMILLON, Valérie BONNEFOI, Joël LHERMITTE, Claude REZE, Robert DUPAS, Didier GRANGER et Éric BUISSON.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN : Jean-Marie BOUCHE, René COSNARD, Michel FROGER, Roger LECOMTE, Chantal BUIN-CHARTIER et Isabelle BRETON.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS : André PIGNE, Hervé THUAUDET, Annie BUSSON, Cornelis VAN DEN HAM, Michel PRE, Dany BOULAY, Cyril DESCHAMPS, Michel JACK, Michel CHATUDEAU et Stéphane LEDRU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Danièle CHARTRAIN, Christian LANDEAU, Michèle LECOMTE, Régis BREBION, Jean-Claude SENE, Jean-Claude GOUHIER, Michel ROUAUD, Patrick DE MEYERE, Claude GRIGNON, Roland MARCOTTE, Claudine DIGUET, Philippe BROSSIER, Hugues DE VAUPLANE, Michel ODEAU et Roger LEBRETON.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUCE : Francis BOUSSION et Sylvie CHARTIER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BRAYE : Jacky LEDRU, Dominique COUALLIER, Gérard BROUARD, Olivier DRONNE, Annette ESNAULT Jean-Claude LABELLE, Éric BARBIER, Arlette HERISSON et Prosper VADE.

MONDOUBLEAU : Serge RENAULT.

SARGE SUR BRAYE : Alain VIVET

SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE : Hervé BINOIS, Didier CROISSANT, Odile HUPENOIRE-BONHOMME et Gilbert MOYER.

POUVOIRS : Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Michel ODEAU, Benoît LOUISE donne pouvoir à André PIGNE et Jean-Paul HUBERT donne pouvoir à Michel JACK.

Constituant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CALAISIE : Claudius SALTEL, Jean AUVRAY, Rémi MATRAS et Gérard CHERY.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN : Jean-Luc EPINEAU, Francis REGNIER et Jean-Yves LAUDE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS : Jean-Paul HUBERT, Jean-Patrick MUSSARD, Jean-Claude BOUTTIER, Brigitte BOUZEAU et Paul GLINCHE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE : Roland LALAIRE, Annie CHOPLIN, Sophie DESTOUCHES, Philippe GRIGNE, Christian BLOC, Jean-Carles GRELIER, Pascal COQUET, Vincent PETIT, Jérémie CANTY, Willy PAUVERT et Patricia EDET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUCE : Claude HERTEREAU, Jarno ROBIL, Daniel FOURNY, Claude JUIGNET et Christelle HOYAU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BRAYE : Jean BOURLIER, Michel DESVEAUX, Michel MERCIER, Gérard ESNAULT, Matthias KASER et Nadine MERCIER.

SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE : Didier BOUHOURS, Jocelyne GOUPY, Janine LARIDANS, Patrick LIBERGE, Joëlle MESME et François RONCIERE.

Assistaient également : Monique FOURMONT, Sylvie BIGOT, Jean-Claude POTTIER, Guy CHEVAUCHER et Agnès SURGENT

Autres présents : Christine RICHARD, Frédéric QUINTART et Marie EMONNET.

Prosper VADE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Michel ODEAU, président, ouvre la séance, remercie la municipalité de Vibraye et présente le compte rendu du conseil syndical du 03/07/15.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Cependant M. RAVE Jean-Marie nous fait part d'une remarque concernant les 30 euros facturés pour les changements de bacs pour une catégorie supérieure ou inférieure (page 4). En effet à la lecture du compte rendu, on peut penser que cette facturation concerne seulement les Communautés de Communes en Redevance Incitative alors que ce n'est pas le cas, la facturation s'applique à tous les usagers du territoire.

AFFAIRES PRESENTANT UN INTERET COMMUN

I.-Affaires financières

1.Point finances à fin août 2015

Mme RICHARD Christine, responsable de la gestion comptable et de la paie, présente un point finances à fin août 2015.

2.Débat d'Orientation Budgétaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 212 et L 261.3.

Vu la loi d'orientation N° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13.

Le Président présente les résultats prévisionnels de l'exercice 2015, expose les grandes lignes directives pour 2016 et ouvre le débat.

En conséquence, le 9 octobre 2015 s'est tenu le débat des orientations budgétaires du SMIRGEOMES pour l'année 2016 (cf. le document ci-joint).

3. Décision modificative n°1

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre section		310 €		
Amortissements				
Dotations aux amortissements	01 6811 99	310 €		
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement		- 310 €		
Liés aux écritures amortissements	01 023 99	- 310 €		
TOTAUX		- €		

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre section				310 €
Amortissements				310 €
Frais d'insertion			01 28033 99	- 65 €
Concessions, brevets, licences			01 28051 99	- 1 109 €
Installations générales, aménagements			01 28135 99	1 196 €
Autres immobilisations corporelles			01 28188 99	288 €
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement				- 310 €
Liés aux écritures amortissements			01 021 99	- 310 €
Chapitre 024 Produit des cessions des immobilisations				1 554 €
Produits des cessions des immobilisations			01 024 99	1 554 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés				- 1 554 €
Emprunts en Euros			01 1641 99	- 1 554 €
TOTAUX		- €		€ -

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de procéder à cette décision modificative sur la base des éléments mentionnés dans le tableau ci-dessus.

4.Retrait de Champagné : modalités financières

a.Actif/passif

→ Proposition Le Mans Métropole à 151.902 €

b. Compensations financières d'exploitation quelle que soit l'orientation précédemment retenue :

→ Le SMIRGEOMES est en attente de la proposition financière du Mans Métropole concernant cette partie.

c. Cession des bacs : 14.310 €

→ Proposition le Mans Métropole à 1 € / bac soit 1430 €.

5.La Communauté de Communes du Lucé :

Un courrier a été adressé à Monsieur Vallienne Régis le 18 août 2015 puis un entretien a eu lieu avec Mme Richard Vérité le 10/09 pour l'intégration des 32.309€ au budget de Communauté de Communes du Lucé.

M. ODEAU Michel présente le compte rendu de la réunion du 8/10/15 avec Monsieur Vallienne Régis.

6.Mise en place d'une régie de recettes

Sur les propositions de la commission Déchèteries réunie le 18 juin dernier, le conseil syndical du 3 juillet 2015 avait délibéré pour faire payer la deuxième carte au tarif de 10 euros hors cartes défectueuses et carte initiale.

Il est donc proposé de mettre en place une régie de recettes pour les cartes de déchèterie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical **AUTORISE** le Président à mettre en place une régie de recettes pour la vente des cartes de déchèterie dans les conditions énumérées ci-dessus.

7.Emprunts

Le SMIRGEOMES a eu un retour négatif de Monsieur CHEVILLARD concernant notre demande de renégociation de prêt auprès du Crédit Agricole.

→ Un courrier a été envoyé à Mr THUAUD Directeur Agence Collectivités Locales et une copie adressée à **Mr Jean-Louis REVEILLAZ** (Président de la Caisse Anjou-Maine et membre du Conseil d'Administration du Crédit Agricole SA).

II.-PERSONNEL

1.Congé parental Gwénaële DERRE

- congé parental à 100 % à compter du 12 novembre 2015.
- demande de prise de congés mi-octobre : 21 à 22 mois de congé parental : demande de renouvellement tous les 6 mois.
- Réorganisation des services.

2.Mi-temps thérapeutique Gilles IZOULET

- Suite à un arrêt longue maladie, Gilles IZOULET a repris son activité le 1^{er} septembre 2015 à mi-temps thérapeutique sur la déchèterie de Montmirail pour 3 mois.

3.Prolongation du contrat du Directeur

Il est proposé de renouveler le poste de Directeur en qualité d'ingénieur principal à compter du 1^{er} novembre 2015 pour une période de 1 an.

Une offre d'emploi a été publiée le 3 septembre dernier sur Cap Territorial.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical **AUTORISE** le Président à prolonger le poste de Directeur d'1 an à compter du 1^{er} novembre 2015.

4.Prolongation du contrat du responsable « pôle technique »

Il est proposé de renouveler le poste de responsable du Pôle technique en qualité d'ingénieur à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une période de 2 ans.

Une offre d'emploi a été publiée le 3 septembre dernier sur Cap Territorial.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical **AUTORISE** le Président à prolonger le poste de responsable du Pôle technique de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

5.Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Suite à la réussite d'un de nos agents à l'examen professionnel, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 01/01/2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical **AUTORISE** le Président à créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 01/01/2016 et de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2ème classe à compter de cette même date.

III.- AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Déchèterie de Montmirail

→ *Abandon de la cession de la déchèterie* : La proposition financière NCI, basée sur le prix des terres agricoles, est nettement inférieure à celle faite par les domaines qui était de l'ordre de 80 k€.

Suite à la mise aux normes de nos déchèteries en matière de sécurité, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et de développement des filières, il y aura lieu d'envisager la spécialisation de certaines d'entre elles dont Montmirail.

2. Passage en C0,5

→ Attente de l'avenant de la Préfecture pour le passage en C0,5 le 4 janvier 2016.
Puis signature d'un avenant avec COVED.

3. Renouvellement des marchés de collecte et de traitement des déchèteries

Les marchés de collecte et de traitement des déchèteries du SMIRGEOMES doivent être relancés.

Doit-on synchroniser les dates de démarrage avec le SICTOM au 01 août 2016 ?

3 solutions sont à envisager :

- avenants de prolongation des marchés du SMIRGEOMES ?
- marchés de collecte et traitement séparés ?
- marchés de collecte et de traitement par matériaux ?

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical **AUTORISE** le Président à lancer les démarches d'étude et à mettre en place la solution adaptée au besoin du SMIRGEOMES selon les 3 solutions énoncées ci-dessus.

IV.-AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Enfouissement

Démarrage de l'externalisation des tonnages des encombrants et refus de tri au 1^{er} septembre 2015 pour le SMIRGEOMES et au 07 septembre pour le SICTOM de Montoire la Chartre.

2. Visite DREAL

Visite de la DREAL le 6 octobre 2015 sur les déchèteries de La Ferté Bernard et de Thorigné sur Dué.

3. Négociation BIOREVA

- Courrier de mise en demeure envoyé à BIOREVA en juin.
- Proposition de Mr PIGNAT de BIOREVA de réalisation des travaux de séparation des réseaux à condition de libérer la Garantie à première demande.
- Proposition de courrier de Me OILLIC.

4. Mise en demeure sur le GANOTIN

Le site du Ganotin est mis en demeure suite à un courrier reçu le 17 août 2015.

Réponses à faire :

- Réponse sous 10 jours : valeurs limites d'émission rejet aqueux et gazeux
- Réponse sous 15 j : retour cartographie des odeurs et collecte du plâtre
- Réponse sous 1 mois : répondre aux écarts et non conformités
- Réponse sous 3 mois : dossier complet relatif aux modifications depuis l'arrêté de 1999.

V.- COMMUNICATION

1. Tri actif

Le Tri actif devient « SMIRGEOMES Info »(le magazine du SMIRGEOMES) → création du premier numéro fin 2015.

VI.- INFORMATIONS DU PRESIDENT

1.Planning des réunions

05/11 – Commission communication à 17h30 à Ecorpain

09/11 – Commission Finances à 17h15 à CC st Calais

19/11 – Bureau Syndical à 17h15 à CC St Calais

04/12 – Conseil Syndical à 18h00 à Saint Mars la Brière

2.Divers

-Loi MAPTAM et loi NÔTRE (élargissement des C.C et Communes Nouvelles)

-AD'AP : déclaration

-Aménagement des locaux du SMIRGEOMES.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du conseil syndical s'achève à 20h30.